



DECISION N°D-2022-34
Marché de location et maintenance des bacs
individuels et collectifs OM pour 8
communes du territoire – Déclaration sans
suite

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » exercée par la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°53/2020 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 élisant Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°73/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation des marchés et leurs avenants ;
- Vu la décision n°D-2022-10 du 25 mai 2022 décidant le lancement de la consultation pour la location et la maintenance des bacs individuels et collectifs d'occasion pour la collecte des ordures ménagères résiduelles sur 8 communes du territoire ;
- Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence lancé le 23 juin 2022 ;
- Considérant que la collectivité souhaite mener une réflexion sur l'acquisition de son propre parc de bacs ;
- Considérant qu'il convient de déclarer la procédure de consultation sans suite ;

DECIDE

ARTICLE 1

De déclarer sans suite le marché public relatif à la location et la maintenance des bacs individuels et collectifs d'occasion pour la collecte des ordures ménagères résiduelles sur 8 communes du territoire, pour motif d'intérêt général, à savoir :

La collectivité souhaite mener une réflexion sur l'acquisition de son propre parc de bacs.

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 19 JUIL. 2022

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le 19 JUIL. 2022

Le Président,

Et de sa transmission en Préfecture le 19 JUIL. 2022

Jean-Philippe MESNIL


Communauté
de communes
du PAYS
de FALAISE